

Arrêté n° 4243-2026/ARR/DAJI du 5 août 2026
portant délégation de signature à Mme Corinne Quinty, adjointe au chef du service de l'innovation et de l'incubation et responsable du bureau de la biofabrique, de la pépinière et du reboisement par intérim à la direction du développement durable des territoires de la province Sud

Historique :

Créé par :

Arrêté n° 4243-2026/ARR/DAJI du 5 août 2026 portant délégation de signature à Mme Corinne Quinty, adjointe au chef du service de l'innovation et de l'incubation et responsable du bureau de la biofabrique, de la pépinière et du reboisement par intérim à la direction du développement durable des territoires de la province Sud

JONC du 12 août 2026
Page 17656

Article 1^{er}

Mme Corinne Quinty, adjointe au chef du service de l'innovation et de l'incubation et responsable du bureau de la biofabrique, de la pépinière et du reboisement par intérim, reçoit délégation en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Ratiarson, chef du service de l'innovation et de l'incubation par intérim, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'assemblée de la province Sud, pendant la durée de son intérim, tout acte, décision, arrêté, document et correspondance relatifs aux dossiers dont l'instruction est confiée à son service, à l'exception des actes pouvant porter grief à la collectivité, et plus précisément :

1° les décisions relatives aux congés annuels des agents de son service ;

2° les ordres de service en province Sud des agents placés sous son autorité ;

3° la notification des actes préparés par son service ;

4° la certification du caractère exécutoire des actes de son service à l'exception des délibérations de l'assemblée de la province Sud.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Mme la commissaire déléguée de la République et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.